

SARL CHATEAU PEYRASSOL



**Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
A l'attention de Monsieur Laurent Boulet,
directeur.
Préfecture du VAR - DDTM
Service Agriculture et Forêts
CS 31 209
83070 TOULON Cedex**

Flassans-sur-Issole, le 28 juin 2022

RECOMMANDE AR + MAIL

Référence : Demande d'autorisation n°22.016/13 de 16,96 ha au Luc-En-Provence

Objet : observations sur l'AVIS du Directeur de la DDTM faisant suite à la reconnaissance de l'état des bois à défricher.

Monsieur le Directeur,

C'est avec satisfaction que j'ai pris note de l'avis FAVORABLE de la DDTM pour le défrichement de 10,21 hectares et des conclusions favorables du PV de reconnaissance.

Toutefois, je souhaiterais émettre des observations sur les 6,75 hectares qui pourraient être soustraits à l'autorisation de défrichement sollicitée.

Je vous rappelle qu'au départ, la demande d'autorisation présentée en 2019 portait sur 30 hectares (dossiers n°20.114/13 PEYRASSOL et n°20.113/13 LA BERNARDE). La démarche a été de présenter un nouveau dossier en tenant compte de toutes les observations.



SARL Château de Peyrassol

RN7 83340 Flassans sur Issole – France – Tel. : 04 94 69 71 02 – Fax : 04 94 59 69 23

www.peyrassol.com – contact@peyrassol.com

Siret : 439 604 910 000 14 – R.C.S. : 439 608 910 – N° Accise : FR 02443 E 1667 – T.V.A. : FR 95 439 608 910

SARL CHATEAU PEYRASSOL



L'AVIS de la DDTM est en dissonance avec le PV de reconnaissance qui considère que ce défrichement conforte les mesures DFCI, ce qui n'est pas neutre au vu des incendies de l'été 2021.

Compte tenu que les tournières sont incluses dans les ilots, il convient d'en prendre compte dans la surface effectivement plantée qui sera moindre d'au moins 10%. La proportion de tournières est encore plus forte sur ce projet car il est divisé en 13 ilots. Le projet doit conserver sa cohérence économique.

En terme cultural, il est absolument nécessaire de disposer de parcelles avec 2 côtés parallèles pour optimiser l'implantation des rangs de vigne car les parcelles « triangulaires » sont difficilement exploitables pour des cultures en ligne.

Le sens des plantations est justifié par l'exposition, la pente et d'autres contraintes géométriques et topographiques.

Même en tenant compte des zones favorables à la biodiversité, la nouvelle amplitude proposée dans la carte ci-dessous favorise à la fois une bonne gestion agricole, la viabilité du projet économique et la préservation des habitats des espèces protégées.

Nous avons bien entendu votre argument sur la limitation des ilots à 1 hectare et nous vous faisons une nouvelle proposition dans ce sens.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir réintégrer dans l'autorisation la surface de 2 ha répartie selon le plan suivant.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en mes plus sincères salutations.

Alban Cacaret



SARL Château de Peyrassol

RN7 83340 Flassans sur Issole – France – Tel. : 04 94 69 71 02 – Fax : 04 94 59 69 23

www.peyrassol.com – contact@peyrassol.com

Siret : 439 604 910 000 14 – R.C.S. : 439 608 910 – N° Accise : FR 02443 E 1667 – T.V.A. : FR 95 439 608 910

SARL CHATEAU PEYRASSOL

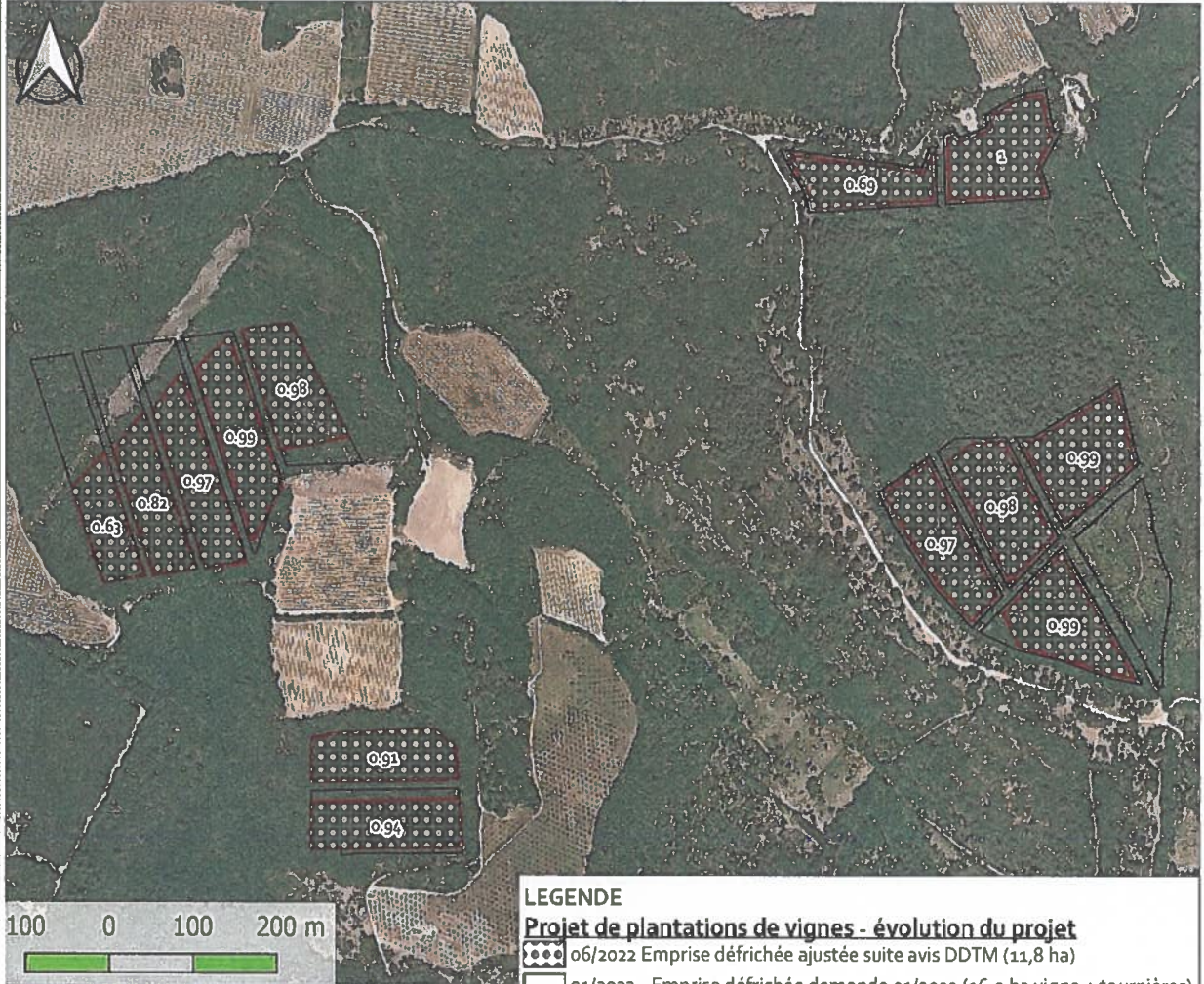


Projet final suite à une nouvelle réduction de l'emprise défrichée (11,8 ha)

Projet de plantation de vignes en AOC "Côte de Provence" - La Bernarde/Peyrassol - Le Luc (83)



SYMBIODIV



Sources: BD ortho, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2022